

Prieur Jérôme

à [REDACTED], le 15/02/2015

Adresse : [REDACTED]
[REDACTED]

Mail : [REDACTED]

Né le [REDACTED] à [REDACTED]

Situation Familiale : [REDACTED]

TCI De Paris
12 cour Saint Eloi,
CS 61 206
75570 Paris Cedex 12



Tribunal Administratif
56 Avenue de la Liberté
78013 Versailles

Objet : Recours en contentieux

Madame, Monsieur,

Tribunal du contentieux de l'incapacité

Par la présente, j'ai l'honneur de formuler auprès du ~~tribunal administratif de Versailles~~ une requête introductive à l'encontre d'une décision de la Maison départementale des personnes handicapées de la ville d'Évry.

Suite à une demande de compensation du 11/05/2015, la commission des droits et de l'autonomie a statué en date du 15/12/2015 que mon taux d'incapacité était évalué à moins de 50% et m'a notifié le refus d'allocation adulte handicapée (AAH).

Or, je conteste vivement cette décision. La pathologie dont je souffre, l'intolérance aux ondes électromagnétiques, bien que non reconnue par le monde médical, est pénalisante dans la vie de tous les jours, que ça soit pour travailler, s'intégrer dans notre société toujours plus connectée et surtout pour trouver un logement qui serait en adéquation avec les restrictions qu'impose cette condition de santé particulière sur le long terme.

Je vous prie de trouver ci-joint en trois exemplaires tous les documents utiles au bon déroulement de ma demande.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire en l'assurance de ma sincère considération.

Prieur Jérôme

Ps : Une demande d'aide juridictionnelle sera formulée dans les prochains jours dans le cadre de cette démarche.